

CONSTAT DE CARENCE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Madame la Ministre s'affole et demande aux établissements de santé, publics et privés, de déprogrammer des soins chirurgicaux et/ou médicaux, afin de faire face à l'afflux de patients atteints de grippe ou autres complications hivernales.

Cela pourrait presque passer pour un gag si ce n'était pas la triste réalité !

Voilà plusieurs années que les ARS, sur ordre du ministère, taillent dans les effectifs de personnels des hôpitaux publics et y suppriment des lits, des services et des plateaux techniques.

De réformes en mesures d'austérité, Ils ne disposent plus des effectifs et des structures nécessaires à l'exercice de leurs missions et ne parviennent plus à répondre aux besoins de santé.

Parallèlement, le secteur privé, qui ne prend en charge ni les épidémies de grippe, ni les personnes en difficultés sociales, continue de prospérer.

Avec le numerus clausus, délibérément sous-estimé, la démographie médicale est en chute libre : La pénurie de médecins de ville et de praticiens hospitaliers amplifie les déserts médicaux. La permanence des soins n'est plus assurée partout.

La Sécurité Sociale a vu son rôle amoindri, au profit des complémentaires, créant une inégalité de plus en plus forte en matière de santé.

Le nombre de morts prématurées augmente chaque année, l'espérance de vie régresse pour la première fois pour certaines catégories de population.

Il est temps d'ouvrir les yeux, Madame la Ministre : notre pays est au bord de la crise sanitaire et vous en portez la responsabilité, comme vos prédécesseurs.

Depuis des années, la Coordination Nationale, des organisations syndicales de personnels hospitaliers, des médecins tirent la sonnette d'alarme, sans jamais être entendus.

.../...

.../...

Des mesures d'urgence s'imposent :

- L'arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes
- L'octroi des moyens budgétaires permettant aux établissements sanitaires et médico-sociaux d'assurer leur mission de service public
- Des politiques sanitaires et sociales à la hauteur des besoins de la population, quel que soit son lieu d'habitation
- La remise en cause du numéris clausus et de la liberté d'installation
- La réappropriation de la Sécurité Sociale et le respect du principe : chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins
- le rétablissement de la démocratie sanitaire garantissant la prise en compte des besoins de santé des territoires.

Lure le 13 janvier 2017



COORDINATION NATIONALE
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)
Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**
Secrétariat : Lundi/jeudi/vendredi de 13h30-17h00 et mardi/mercredi : 9h00-12h30
Tél : 09 67 04 55 15
SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025
Association agréée - Arrêté du 11/06/2013 - N2011RN0190
Site : <http://www.coordination-nationale.org>
Contact : postmaster@coordination-nationale.org
Présidente : Hélène DERRIEN derrien-h@laposte.net
Adresse : 5 impasse Emmy Leuze Hirschfeld - 29900 CONCARNEAU - Tél 09 53 28 95 10 - 06 77 36 35 98
Vice-Présidente : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr
Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02